

DEPARTEMENT
De Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
DE BRIEY

Canton
de LONGWY

COMMUNE DE LEXY

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 27 FEVRIER 2024

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	18
De votants	24

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept février, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Gérard ALLIERI, Maire.

Etaient présents: MM.ALLIERI-BASSO-Mmes HENRY-LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET-Mmes RIQUET-USELDINGER-M.LAPUH-Mmes PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.SIBELLA-SULLI-PERREY-COMMITO-Mme FONDEUR-M.ZANCHIN

OBJET
N°2024-2-7

Demande de subvention CAF
Réalisation d'une sortie de secours
supplémentaire - Cantine scolaire

Excusés :

M.LENOBLE ayant donné pouvoir à M.ALLIERI
Mme FERNANDEZ-AUBERTOT ayant donné pouvoir à Mme RIQUET
M.PESCE ayant donné pouvoir à Mme THIERRY
Mme LIGI ayant donné pouvoir Mme USELDINGER
M.CANON ayant donné pouvoir à M.SAUVLET
Mme GRANDMOUGIN ayant donné pouvoir à Mme LORIN-CRIDEL

Absente : Mme RUETTE-TYDEK

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser une sortie de secours supplémentaire après avis du SDIS dans le cadre de la consultation de l'autorisation de travaux.

Pour ce faire, il est nécessaire de réaliser un escalier de secours et de modifier une ouverture de fenêtre en porte.

La Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle peut éventuellement subventionner, à hauteur de 40 %, cette nouvelle dépense qui s'ajouterait au dossier de demande d'aide financière du 13 juin 2022 concernant le projet de cantine.

Le montant global de ces travaux s'élèverait à 24 359.17 euros TTC (soit 20 299,31 euros hors taxes).

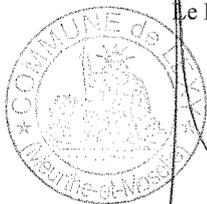
Considérant les explications fournies,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 29 février 2024 et que la convocation du Conseil avait été faite le 19 février 2024.

Le Maire,



APPROUVE le projet d'investissement présenté.

SOLLICITE, à titre dérogatoire, de la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle une subvention à hauteur de 40% pour la réalisation d'une sortie de secours.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

SOLLICITE l'autorisation de procéder à cet investissement

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget.

Cofinancement	Montant subventionnable	Taux	Montant
CAF de Meurthe-et-Moselle	20 299,31 €	40 %	8 119,72 €
Montant total des subventions			8 119.72 €
Part communale	20 299.31 €	60 %	12 179.59 €
Montant total H. T.			20 299.31 €
TVA			4 059.86 €
Montant total TTC			24 359.17 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 01/03/2024

Application agréée E-legalite.com